



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



PROJET GCP/BKF/054/LDF : « Intégrer la Résilience Climatique à la Production Agricole et Pastorale pour la Sécurité Alimentaire dans les Zones Rurales vulnérables à travers l'Approche Champ Ecole des Producteurs »

Capitalisation de l'expérience pilote des Champs-Ecoles Agropastoraux (CEAP) au Burkina Faso

RAPPORT PRELIMINAIRE

Août 2018

RESUME

1. INTRODUCTION

Ce document est le résultat d'un processus participatif ayant impliqué l'ensemble des parties prenantes dans la conduite de l'expérience pilote des champs écoles agropastoraux au Burkina Faso. Il constitue la synthèse des points de vue et des perceptions de différents acteurs institutionnels ayant participé activement à la réflexion critique de l'expérience.

1.1. Objectifs de la capitalisation

L'objectif global de la capitalisation de l'expérience pilote des CEAP au Burkina Faso est de constituer un capital à partir des informations, connaissances et savoir-faire générés par le projet GCP/BKF/054/LDF afin de les valoriser par leur mise à disposition auprès d'autres institutions ou acteurs.

De façon spécifique, la capitalisation de l'expérience pilote des CEAP au Burkina Faso vise à :

- (i) organiser l'information générée par le projet ;
- (ii) analyser en détail l'information disponible afin de comprendre ce qui s'est passé ;
- (iii) tirer des conclusions qui aideront à générer de nouvelles connaissances ;
- (iv) partager l'expérience avec d'autres institutions ou acteurs.

1.2. Processus de la capitalisation

Le processus de capitalisation de l'expérience a été conduit en cinq (05) étapes principales.

- **Identification de l'expérience** : il s'agit d'une présentation succincte de l'expérience, en posant le contexte et la problématique dans lesquels elle se situe et auxquels elle tente d'apporter une réponse. Il s'agit en somme de déterminer les éléments de base qui font l'identité de l'expérience à capitaliser. L'identification de l'expérience a été réalisée par l'Unité de Coordination du Projet (UCP).
- **Description de l'expérience** : cette étape est un approfondissement du travail de caractérisation de l'expérience par une description détaillée des activités menées, les résultats atteints, mais aussi les effets induits. Elle aborde également les difficultés, les contraintes et les obstacles rencontrés. La description du projet est effectuée également par l'UCP.
- **Analyse de l'expérience** : elle est le passage de la description pure à l'identification des éléments d'apprentissage. Elle porte sur un examen critique de l'expérience en appréciant les pratiques, les relations, les mécanismes, en vue d'en tirer des leçons. L'analyse de l'expérience sera conduite au cours d'un atelier d'auto-évaluation qui regroupera l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des CEAP.
- **Elaboration du rapport de capitalisation de l'expérience** : les résultats de la capitalisation sont présentés de façon concise et sous un format digeste. Il s'est agi de réunir dans un document, l'essentiel des éléments issus du processus de capitalisation.
- **Partage des résultats de la capitalisation** : l'un des objectifs de la capitalisation de l'expérience des CEAP est de partager la connaissance générée avec divers acteurs institutionnels, à travers divers supports. Pour ce faire, une fois le rapport finalisé, il sera

nécessaire de (i) cartographier les utilisateurs potentiels des résultats de la capitalisation; (ii) identifier les mécanismes de facilitation de la disponibilité et de l'accès aux connaissances.

1.3. Structure du document

Le présent rapport de capitalisation, produit par l'UCP, est structuré en sept parties, à savoir :

- (i) Résumé : c'est une synthèse des résultats du processus de capitalisation
- (ii) Introduction : elle présente les objectifs de la capitalisation, le processus de capitalisation, la structure du document
- (iii) Identification de l'expérience : cette partie présente les aspects généraux de l'expérience notamment la localisation, la période, le contexte, la problématique, les objectifs, les liens avec d'autres initiatives similaires, les étapes de mise en œuvre de l'expérience, les acteurs principaux et leurs rôles, les approches utilisées.
- (iv) Description de l'expérience : elle décrit, pour chaque étape de l'expérience, les procédés techniques et organisationnels, les résultats obtenus et les coûts, les difficultés rencontrées. Aussi, elle présente de façon globale les effets induits par l'expérience.
- (v) Analyse de l'expérience : cette partie présente les facteurs clés de succès ou d'échecs, les opportunités et les obstacles, les questions émergentes.
- (vi) Conclusion : elle rappelle les éléments d'apprentissage majeurs, les recommandations dans une perspective de réplication.
- (vii) Annexes : ils sont constitués des termes de référence et des listes de participation à des événements majeurs de l'expérience.

2. IDENTIFICATION DE L'EXPERIENCE

2.1. Localisation et période

L'expérience pilote des CEAP a été menée dans quatre régions administratives à savoir : le Sahel, le Centre-Nord, l'Est et le Centre-Ouest. Ces régions se situent dans deux zones climatiques que sont (i) la zone Sahélienne avec une pluviométrie moyenne comprise entre 300 à 600 mm par an avec moins de 45 jours pluvieux (ii) la zone Soudano-Sahélienne avec une pluviométrie comprise entre 600 à 900mm par an et 50 à 70 jours pluvieux.

Le processus d'implémentation des CEAP a été conduit d'août 2016 à décembre 2018 soit une durée d'environ deux années et demie.

2..2. Contexte

L'expérience pilote des CEAP a été réalisée dans le cadre du projet «Intégrer la Résilience Climatique à la production Agricole et pastorale pour la Sécurité Alimentaire dans les Zones Rurales vulnérables à travers l'Approche Champ Ecole des Producteurs (Symbole du projet GCP/BKF/054/LDF)» dont la FAO est l'agence d'exécution. Ce projet est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à hauteur de 3,81 millions USD et couvre la période de mai 2015 à avril 2019.

Le projet GCP/BKF/054/LDF se donne pour objectif de «Renforcer la capacité des secteurs agricole et pastoral du Burkina Faso à faire face aux changements climatiques en inscrivant les pratiques et les stratégies d'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) dans les initiatives de développement agricole en cours, les politiques agricoles, la programmation et l'augmentation de l'adoption des pratiques et des technologies d'ACC par les agriculteurs à travers un réseau de CEP déjà implantés».

Pour réaliser cet objectif, le projet a adopté une stratégie dont l'un des piliers consiste à tester puis introduire dans le système national de vulgarisation et d'appui conseil agricole (SNVACA), l'approche « Champ Ecole Agropastoral (CEAP)», une approche innovatrice, orientée sur la résolution locale et intégrée des problèmes agro-sylvo-pastoraux.

2.3. Problèmes à résoudre

Le Burkina Faso est soumis à des modifications importantes du climat se traduisant par l'élévation des températures, l'intensification des inondations et des sécheresses, les variations du cycle des saisons, etc. Ces phénomènes qui sont de plus en plus réguliers confirment la réalité du changement climatique et ses impacts particulièrement sévères sur les secteurs ruraux. En effet, la fragilité des écosystèmes naturels les rend très vulnérables à ces phénomènes. Aussi, le contexte socio-économique difficile des populations rurales affaiblit leurs capacités d'adaptation.

Face aux changements climatiques, dans de nombreux cas, les actions d'adaptation des communautés agropastorales relèvent davantage d'un changement « forcé » de pratiques ou d'une réponse spontanée aux aléas, avec parfois des conséquences négatives sur la durabilité des systèmes. Une telle situation requiert des actions d'amélioration des capacités adaptatives des populations et des systèmes naturels afin d'assurer un développement durable.

Plusieurs opérateurs de développement soutiennent les producteurs dans leurs efforts d'adaptation en cherchant à renforcer l'efficacité des actions engagées spontanément, et en explorant des voies complémentaires en vue d'augmenter leur résilience et de préserver, voire

de développer les capacités d'adaptation future des systèmes de production familiale. Toutefois, les accompagnements fournis aux communautés sont généralement cloisonnés, ce qui limite leur efficacité étant donné que les producteurs, en majorité, gèrent des systèmes intégrés cultures-animaux-arbres.

2.4. Objectif visé par l'expérience

Dans le contexte du projet GCP/BKF/054/LDF, l'objectif des champs écoles agropastoraux est de promouvoir les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales sensibles aux changements climatiques, en offrant une plateforme d'échanges interactifs entre les agropasteurs, les agents de vulgarisation (évoluant dans les domaines de l'agriculture, l'élevage et l'environnement) et les chercheurs, pour tester, évaluer et adapter une variété de mesures d'adaptation aux changements climatiques, dans le respect du contexte local.

2.5. Liens avec d'autres initiatives similaires

Au Burkina Faso, l'approche « Champ Ecole des Producteurs » a été introduite par la FAO au milieu des années 1990. Son succès est reconnu par le ministère en charge de l'agriculture qui l'a adopté en 2010 comme outil phare du Système National de Vulgarisation et d'Appui-Conseil Agricole (SNVACA). En outre, plusieurs ONG et organisations de producteurs ont développé leurs propres programmes de vulgarisation basés sur l'approche CEP.

Par ailleurs, l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) a expérimenté dans le Sahel burkinabé les Champs écoles pastoraux.

De façon classique, toutes les variantes de l'approche « Champ Ecole » reposent sur les mêmes principes et, dans une moindre mesure, la même méthodologie. Toutefois, les modèles des champs écoles conduits, jusqu'ici, au Burkina Faso présentent des limites vis-à-vis de la configuration des systèmes de production agricoles. En effet, la majorité des producteurs pratique des systèmes intégrés cultures-animaux-arbres. Tandis que les champs écoles des producteurs et les champs écoles pastoraux se focalisent respectivement sur les cultures et les animaux.

Tout appui aux producteurs pour le renforcement de leur capacité de résilience climatique requiert une approche holistique et intégrée, orientée sur l'ensemble de leurs moyens de subsistance. Le CEAP qui est une approche flexible, basée sur la résolution intégrée des problèmes locaux, est appropriée au contexte des petits producteurs burkinabé. Cette approche est bien connue dans certains pays d'Afrique de l'Est notamment en Ouganda et au Kenya où elle a été conçue en 1995. Au Burkina Faso, l'approche CEAP demeure une innovation.

Qu'est-ce qu'un CEAP

Un champ école agropastoral est une école sans murs, où des agropasteurs apprennent par le moyen d'observations et d'expérimentations dans leurs propres milieux. L'apprentissage est axé sur les besoins (demandes) des agropasteurs ; il couvre leurs systèmes de production qui intègrent, généralement, cultures-animaux-arbres.

Dans la pratique, le CEAP regroupe 20 à 30 agropasteurs qui se rencontrent régulièrement, au cours d'une période de temps prédéfinie (12 à 18 mois), pour tester de (nouvelles) options de production, avec l'aide d'un facilitateur.

Le CEAP est, aussi, une plate-forme d'échanges interactifs entre le chercheur, le vulgarisateur et l'agropasteur. Ce dernier est l'acteur central d'un processus d'apprentissage basé sur la pratique (Learning by doing). L'agropasteur est impliqué à toutes les phases de développement des innovations, à savoir, le diagnostic, l'expérimentation, les discussions et la prise de décision, permettant ainsi de valoriser les savoirs locaux.

2.6. Etapes de mise en œuvre

Le processus d'implémentation de la phase pilote des CEAP au Burkina peut être scindé en quatre (04) principales étapes chronologiques que sont :

- (i) Elaboration d'une stratégie d'implantation des champs écoles agropastoraux ;
- (ii) Formation de maitres formateurs sur la méthodologie des CEAP et l'adaptation aux changements climatiques ;
- (iii) Formation de facilitateurs sur la méthodologie des CEAP et l'adaptation aux changements climatiques ;
- (iv) Formation participative des agropasteurs sur les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques à travers les CEAP.

L'expérience pilote des CEAP a été décrite suivant ces étapes qui constituent les activités phares de sa mise en œuvre.

2.7. Acteurs principaux et leurs rôles

Plusieurs acteurs du système national de vulgarisation et d'appui conseil agricole ont été impliqués, à différents niveaux, dans la conduite de l'expérience pilote de CEAP au Burkina Faso. Le projet GCP/BKF/054/LDF a établi des accords de partenariats formels avec la majorité des institutions impliquées dans le processus des CEAP.

Niveau	Principaux acteurs	Principaux rôles dans la mise en œuvre des CEAP
Central	FAO	<ul style="list-style-type: none"> • coordonner l'ensemble du processus d'implémentation des CEAP ; • organiser les sessions de formation des maitres formateurs ; • organiser les sessions de formation des facilitateurs ; • fournir le petit équipement et les intrants pour l'installation des CEAP ; • financer les partenaires techniques et opérationnels pour l'animation et la supervision des CEAP.
	DGPV/MAAH	<ul style="list-style-type: none"> • proposer des cadres pour assurer la fonction de maitre formateur ;
	DGPA/MRAH	
	DGESS/MEEVCC	<ul style="list-style-type: none"> • assurer la supervision des activités des CEAP sur le terrain.
	INERA	<ul style="list-style-type: none"> • inventorier et capitaliser les bonnes pratiques agropastorales sensibles aux changements climatiques ; • contribuer à la formation des maitres formateurs.
	ANAM	<ul style="list-style-type: none"> • proposer et diffuser des produits agro-météorologiques adaptés aux besoins des communautés agropastorales • contribuer à la formation des maitres formateurs
Consultants	<ul style="list-style-type: none"> • contribuer, à travers leurs expertises, à la formation des maitres formateurs. 	
Région Est	DRAAH	<ul style="list-style-type: none"> • identifier les zones d'implantation des CEAP ; • proposer des cadres pour assurer la fonction de maitre formateur ; • proposer des agents pour assurer la fonction de facilitateur ; • conduire les activités d'installation et d'animation des CEAP ; • effectuer des missions conjointes (intersectorielles) de supervision des activités des CEAP sur le terrain ; • participer à des réunions trimestrielles intersectorielles pour le suivi de la mise en œuvre des activités ; • produire les rapports d'activités conformément aux clauses des protocoles d'accord.
Région Centre-Ouest	DRRAH	
	DREEVCC	
	ARFA	
	DRAAH	
Région Centre-Nord	DRRAH	
	DREEVCC	
	DRAAH	
Région Sahel	DRAAH	
	DRRAH	
	DREEVCC	
Villages	Communautés d'agropasteurs	

2.8. Approches de mise en œuvre

Le projet GCP/BKF/054/LDF a utilisé principalement trois (03) approches pour l'implémentation des CEAP:

- **Approche « Faire-faire »** : elle a consisté à faire jouer à chaque partenaire le rôle qui est le sien et où il y a un avantage comparatif, selon le principe de « chacun là où il excelle ». Cela s'est traduit par la signature de protocoles d'accord qui confèrent aux acteurs institutionnels une relative autonomie dans l'exécution des activités. La collaboration entre institutions à la réalisation des activités communes, faisant appel aux forces individuelles et maximisant les synergies, a été fortement soutenue.
- **Approche « Genre »** : elle suppose de considérer les différentes opportunités offertes aux hommes et aux femmes, les rôles qui leur sont assignés socialement et les relations qui existent entre eux. Dans les CEAP, différents outils ont été utilisés pour analyser la situation en vue d'identifier clairement, avec précision la condition et la position sociale propres à chaque sexe par rapport aux normes, lois, modèles, etc. Des actions ont été prises en faveur de l'égalité des sexes en ciblant le Savoir, l'Avoir, le Vouloir et le Pouvoir.
- **Approche « Amélioration continue »** : elle est basée sur le cycle PDCA (Plan-Do-Check-Act), à savoir :
 - (i) Plan (Planifier), consiste à préparer un changement ou une amélioration et planifier les activités ;
 - (ii) Do (Faire), consiste à réaliser les activités planifiées ;
 - (iii) Check (Vérifier), consiste à évaluer les résultats et identifier les lacunes ;
 - (iv) Act (Agir), consiste à définir des mesures correction et ajuster.

Les rencontres régulières de concertation tenues par les différents partenaires, notamment au niveau régional, et les sessions de formation des acteurs impliqués ont permis d'améliorer progressivement l'exécution des activités CEAP.

3. DESCRIPTION DE L'EXPERIENCE

3.1. Elaboration de la stratégie d'implantation des CEAP

L'intégration de la résilience climatique à la production agricole et pastorale couvre un vaste domaine de compétences et requiert, de ce fait, une approche multi-acteurs. Ainsi, pour l'implantation des CEAP le projet a recouru à l'expertise des services techniques centraux et déconcentrés de différents départements ministériels mais aussi des ONG (*voir tableaux des principaux acteurs au point 2.7*). Le challenge pour le projet était de réussir à faire travailler, en partenariat, cette pluralité de partenaires institutionnels. Il revenait au projet de faciliter la collaboration entre ces institutions pour la réalisation de buts et objectifs communs et convenus faisant appel aux forces individuelles et maximisant les synergies. C'est le but de la stratégie d'implantation des CEAP qui a été définie avec l'implication de tous les acteurs.

3.1.1. Procédés techniques et organisationnels

Les points importants dans le processus d'élaboration de la stratégie d'implantation des CEAP sont : (i) *la proposition d'une stratégie d'implantation des CEAP par l'UCP*, (ii) *l'organisation d'un atelier de validation de la stratégie* (iii) *le renforcement des capacités techniques des partenaires pour la mise en œuvre de la stratégie*.

A. Proposition d'une stratégie d'implantation des CEAP

L'unité de coordination du projet a élaboré une proposition de stratégie d'implantation des CEAP en s'appuyant sur quatre (04) aspects :

- (i) l'analyse du paysage institutionnel des acteurs intervenant dans la vulgarisation et l'appui-conseil dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques aussi bien au niveau national que dans les quatre régions bénéficiaires du projet ;
- (ii) les particularités de l'approche CEAP, une démarche qui vise à promouvoir de nouvelles façons de penser et de résoudre les problèmes en milieu paysan. Son introduction dans le système de vulgarisation et d'appui conseil agricole recommande un renforcement des compétences des vulgarisateurs, à tous les niveaux (cadres et agents) et un encadrement de proximité des agropasteurs ;
- (iii) la stratégie globale de mise en œuvre du projet et ses objectifs en matière de promotion des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales sensibles aux changements climatiques ;
- (iv) les procédures administratives de la FAO.

B. Organisation d'un atelier de validation de la stratégie d'implantation des CEAP

Au cours d'un atelier d'une journée, tenu à Koudougou, sous la présidence de Madame la Gouverneur de la Région du Centre-Ouest, la proposition de stratégie a été soumise à l'ensemble des partenaires pour examen, amendement et validation. Le document validé de la stratégie fournit des orientations sur les points suivants :

- **L'établissement de partenariat** : cette section du document de stratégie dresse un répertoire des partenaires du projet et spécifie leurs rôles dans le processus d'implémentation des CEAP. Le partenariat est matérialisé par des protocoles d'accord signés entre la FAO et les différents acteurs institutionnels.

- **La formation des maîtres formateurs** : la stratégie donne des orientations sur les critères de sélection des maîtres formateurs et leurs rôles dans la conduite des CEAP. Les principaux rôles des maîtres formateurs sont, entre autres :
 - (i) assurer la formation des facilitateurs en approche CEAP et l'adaptation aux changements climatiques;
 - (ii) superviser la réalisation des enquêtes de base, préliminaires à l'installation des CEAP ;
 - (iii) appuyer les facilitateurs à l'élaboration des curricula d'apprentissage en CEAP ;
 - (iv) superviser l'installation et l'animation des CEAP par les facilitateurs ;
 - (v) animer des thèmes techniques spécifiques dans les CEAP, sur demande des facilitateurs.

- **La formation des facilitateurs** : le document de stratégie donne une répartition des facilitateurs entre les structures partenaires, précise les critères de sélection des facilitateurs et leurs rôles. Les principaux rôles des facilitateurs sont, en substance :
 - (i) identifier, en collaboration avec leur structure les communautés bénéficiaires des CEAP ;
 - (ii) conduire le processus pour l'installation des CEAP
 - (iii) animer hebdomadairement les groupes CEAP ;
 - (iv) intervenir, en tant que personne ressource, dans les CEAP d'autres facilitateurs, en cas de sollicitation ;
 - (v) identifier et former des facilitateurs endogènes dans les CEAP

- **L'installation des CEAP** : la stratégie donne des indications sur les critères de sélection des villages bénéficiaires ainsi que la durée du cycle d'apprentissage dans les CEAP et les étapes clés du processus d'apprentissage et du post-CEAP.

- **Le Suivi-évaluation des CEAP** : la stratégie a défini les activités de suivi et d'évaluation des CEAP qui incluent :
 - (i) des ateliers de concertation permanente entre les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre des CEAP. Leur but est de favoriser le partage d'information et la synergie d'actions ;
 - (ii) des missions de supervision périodique des activités des CEAP sur le terrain. Des missions conjointes, au niveau central ou régional, entre les différents partenaires du projet ont été fortement recommandées ;
 - (iii) la production de rapports d'activités, sur la base des protocoles d'accord. Chaque partenaire devait livrer à la FAO trois rapports, à savoir : un rapport de démarrage des activités, un rapport intermédiaire d'activités et un rapport final d'activités. Aussi la base de données des indicateurs du projet devait être régulièrement renseignée par les partenaires.

- **Le mécanisme de financement des activités** : le projet est fondé sur le principe du cofinancement des activités. Ainsi, la stratégie fait mention de ce principe en invitant les partenaires techniques et opérationnels mais aussi les communautés bénéficiaires à contribuer pour la mise en œuvre des activités.

- **Le planning de mise en œuvre des activités CEAP** : en fin, le document de stratégie définit le chronogramme d'implémentation des activités CEAP pendant toute la durée du projet.

C. Renforcement des capacités techniques des partenaires institutionnels

L'approche CEAP et, dans une moindre mesure, les concepts liés aux changements climatiques étant nouveaux, il est apparu nécessaire d'organiser un atelier de formation au profit de managers et décideurs des secteurs agro-sylvo-pastoraux en vue de favoriser leur pleine implication dans la mise en œuvre de la stratégie. Cette formation dénommée « formation des encadreurs » était destinée aux directeurs provinciaux en charge de l'agriculture, l'élevage et l'environnement des quatre régions bénéficiaires du projet ainsi que les coordonnateurs ou les responsables de suivi-évaluation de projets/programmes partenaires.

La formation a eu lieu en deux centres à Kaya et à Ouagadougou où, pendant 2 jours les participants ont bénéficié de :

- (i) les informations sur le projet GCP/BKF/054/LDF notamment ses objectifs, ses composantes, sa zone d'intervention, sa stratégie de mise en œuvre;
- (ii) la sensibilisation sur les changements climatiques à travers une introduction sur la climatologie, les notions de variabilité et de changements climatiques, les stratégies d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques ;
- (iii) la présentation sur l'approche CEAP, focalisée sur les concepts de base de l'approche ainsi que sa mise en œuvre pratique sur le terrain.

3.1.2. Résultats obtenus et coûts

Différents résultats ont été obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie d'implantation des CEAP.

- **Relatifs à l'établissement des partenariats** : le projet a signé 14 protocoles d'accord avec les partenaires au niveau régional, pour un montant total de 177 909 693 FCFA, destiné à l'installation et l'animation des CEAP.
Aussi, 3 protocoles d'accord ont été signés avec des partenaires au niveau central pour la supervision des CEAP, pour un montant total de 12 374 640 FCFA.
- **Relatifs au renforcement des capacités techniques des partenaires institutionnels** : 65 managers (encadreurs) dont 5 femmes ont été formés sur l'approche CEAP et l'adaptation aux changements climatiques pour un montant total de 9 524 680 FCFA.
- **Relatifs au suivi-évaluation**
 - (i) Un atelier de concertation des partenaires régionaux a été organisé dans chacune des quatre (04) régions bénéficiaires, pour un montant cumulé de 9 961 600 FCFA. Ces ateliers régionaux ont permis de faire le bilan des activités des CEAP à mi-parcours.
 - (ii) Des missions de supervision périodique des CEAP ont été organisées aussi bien par l'UCP que par les partenaires aux niveaux central et régional.
 - (iii) Comme défini dans la stratégie, chaque partenaire a produit sur la base des protocoles d'accord trois (03) rapports de suivi-évaluation des CEAP: un rapport de démarrage des activités, un rapport intermédiaire d'activités et un rapport final

d'activités. Aussi, la base de données des indicateurs du projet a été régulièrement renseignée par les partenaires.

3.1.3. Difficultés rencontrées

Aucune difficulté significative n'a été rencontrée dans le processus d'élaboration de la stratégie d'implantation des CEAP. Néanmoins, il faut signaler que la conception de ce document clé, devant orienter toutes les étapes du processus d'introduction des CEAP, a été élaborée tardivement. En effet, la stratégie a été développée après la formation des maîtres formateurs. Ceci a occasionné des interrogations de la part des partenaires qui avaient engagé, de façon informelle, leurs cadres dans la formation des maîtres formateurs sans toutefois avoir des informations sur la finalité du processus.

3.2. Formation de maîtres formateurs

3.2.1. Procédés techniques et organisationnels

Le processus de formation des maîtres formateurs a été marqué par quatre (04) activités ou temps forts. Il s'agit de : *(i) la sélection des futurs maîtres formateurs (ii) l'élaboration des termes de référence de la formation initiale des maîtres formateurs (iii) l'organisation de sessions de formation initiale des maîtres formateurs (iv) l'organisation d'une session de recyclage des maîtres formateurs.*

A. Sélection des futurs maîtres formateurs

La sélection des maîtres formateurs a été faite sur la base de termes de référence développés par l'UCP. Les termes de références spécifiaient les éléments suivants :

- (i) la mission des maîtres formateurs dans l'implémentation des CEAP ;
- (ii) les critères de sélection des maîtres formateurs, déclinés en critères généraux et critères spécifiques à chaque type de profil recherché ;
- (iii) les modalités d'indemnisation des maîtres formateurs ;
- (iv) les quotas de maîtres formateurs par partenaire institutionnel ;
- (v) l'agenda prévisionnel de la mobilisation des maîtres formateurs.

Pour cette phase pilote des CEAP au Burkina Faso, le projet a opté pour la formation des cadres des services publics en charge de la vulgarisation et de l'appui conseil dans les domaines agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique. Par voie de transmission des termes de référence aux secrétariats généraux des trois ministères concernés (agriculture, élevage et environnement), des cadres ont été désignés dans les services centraux et déconcentrés spécialisés. Au regard des domaines d'intervention du projet, le choix a porté sur des cadres ayant les profils suivants :

- (i) ingénieur agronome ou ingénieur de vulgarisation agricole ou autre profil équivalent ;
- (ii) ingénieur d'élevage ou vétérinaire ou autre profil équivalent ;
- (iii) ingénieur ou inspecteur des eaux et forêts ou autre profil équivalent.

B. Elaboration des termes de référence de la formation initiale

L'élaboration des termes de référence de la formation initiale a été précédée par une auto-évaluation individuelle des compétences de chaque maître formateur en approche « champ

école » et en différents thèmes relatifs aux domaines agro-sylvo-pastoral, faunique, halieutique et l'adaptation aux changements climatiques. Pour ce faire, une fiche d'auto-évaluation a été proposée par l'UCP et a été transmise à chaque maître formateur pour renseignement.

A l'issue de la collecte et du traitement des données de l'auto-évaluation individuelle, l'UCP a constaté que le groupe de maîtres formateurs disposait de compétences dans la majorité des thèmes ciblés. Cette expertise disponible a été considérée dans la formulation des termes de référence en :

- (i) proposant des méthodes d'animation qui valorisent l'expérience et le savoir des participants
- (ii) responsabilisant les participants pour l'animation de certains thèmes techniques relevant de leur domaine d'expertise. Cette coanimation a permis de réduire de façon substantielle la mobilisation d'experts externes, toute chose ayant contribué à améliorer l'efficacité du processus ;
- (iii) réduisant de moitié la durée de formation qui est passée de 90 jours, selon les pratiques courantes à 45 jours. La réduction de la durée de la formation répond, par ailleurs, à un impératif budgétaire.

C. Organisation de sessions de formation initiale

La formation initiale des maîtres formateurs a été organisée en quatre (04) sessions d'une durée cumulée de 45 jours ouvrés. Les sessions ont été tenues, alternativement à Kaya, dans la région du Centre-Nord et à Ouagadougou.

- **Session 1** : durant 14 jours les différentes étapes de la méthodologie CEAP ont été développées et les participants soumis à des exercices pratiques sur le terrain ;
- **Session 2** : elle a connu deux phases. Pendant 7 jours, les thèmes techniques relatifs à la zootechnie et la santé animale ont été abordés. Puis, les maîtres formateurs ont bénéficié de 5 jours de formation sur l'agro-écologie, animée par 03 spécialistes de l'Université de Wageningen (Pays-Bas);
- **Session 3** : d'une durée de 12 jours, cette session a été consacrée essentiellement à l'animation des modules sur l'agriculture, l'agroforesterie et les changements climatiques.
- **Session 4** : les 07 jours de cette session ont été consacrés à l'animation de thèmes transversaux. Par ailleurs, cette dernière session a été marquée par la cérémonie de clôture de la formation des maîtres formateurs. Au cours de cette cérémonie, présidée par M. le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, avec la présence effective de M. le Représentant de la FAO, des Certificats de participation ont été décernés aux maîtres formateurs.

Les sessions de formation des maîtres formateurs ont été animées principalement par quatre formateurs seniors issus de la FAO, du MAAH et du MRAH. Les apprenants ainsi que des personnes ressources (expertise externe) ont fortement contribué à l'animation des sessions. L'animation a été ponctuée par des séquences théoriques et des séquences pratiques réalisées dans un CEAP pilote. En effet, pour les besoins de la formation, un CEAP a été installé dans le village de Damgagué (situé à environ 5 km de Kaya sur l'axe Kaya-Ouaga). A travers ce CEAP pilote, les apprenants (maîtres formateurs) se sont familiarisés avec tout le processus des CEAP dont les points clés sont :

- (i) l'information-sensibilisation de la communauté bénéficiaire ;

- (ii) la réalisation de l'enquête (diagnostic) de base au niveau de la communauté ;
- (iii) la mise en place de la structure organisationnelle et fonctionnelle du CEAP ;
- (iv) l'élaboration participative du curriculum d'apprentissage ;
- (v) la conception de protocoles expérimentaux (test) simplifiés ;
- (vi) l'élaboration du budget de mise en œuvre du CEAP ;
- (vii) le développement de modules de formation hebdomadaire (sujets spéciaux) ;
- (viii) l'animation hebdomadaire du CEAP, incluant les exercices d'Analyse de l'Agro-EcoSystème (AAES) ou d'Analyse de l'EcoSystème Pastoral (AESP) et les exercices de dynamique de groupe ;
- (ix) le suivi-évaluation participatif de l'apprentissage.

Outre la méthodologie CEAP et le séminaire sur l'agro-écologie, une cinquantaine de thèmes techniques ont été développés pendant la formation initiale des maîtres formateurs, avec un focus sur la pratique.

Thèmes techniques	Thèmes techniques
1. Principes généraux de la production animale	29. Fabrication des blocs à urée et des blocs multi nutritionnels densifiés
2. Elevage des bovins	30. Pastoralisme : codes, pâturage contrôlé
3. Elevage des caprins	31. Cultures fourragères
4. Elevage des ovins	32. Cultures céréalières
5. Elevage des porcins	33. Cultures légumineuses
6. Elevage des lapins	34. Cultures à tubercules et racines
7. Santé animale	35. Transformation et conservation des produits agricoles
8. Aviculture villageoise améliorée	36. Sécurité alimentaire et nutritionnelle
9. Pisciculture	37. Nutrition
10. Apiculture	38. Commercialisation des produits agropastoraux
11. Transformation des produits animaux	39. Techniques de détermination des courbes de niveau
12. Généralités sur l'agroforesterie	40. Technique de zaï amélioré et des demi-lunes
13. Pépinière village	41. Technique de diguettes antiérosives, cordons pierreux et de bandes enherbées
14. Défrichement contrôlé	42. Entrepreneuriat et activités génératrices de revenus
15. Régénération naturelle assistée	43. Intégration agro-sylvo-pastoral
16. Jachère améliorée	44. Approche chaîne de valeurs
17. Techniques de brise-vent	45. Education non formelle
18. Techniques de haie vive	46. Techniques de communication
19. Produits forestiers non ligneux	47. Changements climatiques
20. Principes généraux de la production végétale	48. Utilisation de l'information agro-météorologique
21. Gestion intégrée de la production et des déprédateurs des cultures	49. Genre et développement
22. Agriculture biologique	50. Prévention, gestion et résolution des conflits
23. Agriculture de conservation	51. Elaboration d'un compte d'exploitation
24. Aménagement de bas-fond (types PRP et PAFR)	
25. Riziculture (pluviale, bas-fond, irriguée et SRI)	
26. Cultures maraichères	
27. Techniques d'irrigation	
28. Fauche et conservation du fourrage (ensilage, fenaison, meules de paille, traitement du fourrage grossier à l'urée)	

D. Organisation d'une session de recyclage

Les maîtres formateurs néoformés ont animé des sessions de formation de facilitateurs dans les quatre régions d'intervention du projet. Aussi, ont-ils apporté un appui-conseil de proximité aux facilitateurs dans l'animation des CEAP au profit des communautés agropastorales.

Conformément à sa stratégie fondée sur l'amélioration continue de la mise en œuvre des activités, le projet, après une année d'animation effective des CEAP sur le terrain, a effectué une évaluation participative des besoins complémentaires en formation des maîtres formateurs. L'évaluation a consisté à une analyse des insuffisances relevées dans les contenus de la formation initiale des maîtres formateurs, de celle des facilitateurs et dans le processus de conduite des CEAP. En outre, l'évaluation des besoins en formation a pris en compte l'émergence de nouveaux défis auxquels sont confrontés les agropasteurs dans leurs systèmes de production.

Après priorisation, les thèmes retenus pour la session de recyclage des maîtres formateurs sont :

- (i) Prise en compte des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les CEAP
- (ii) Chenille légionnaire d'automne : biologie, écologie, moyens de lutte et prise en compte dans les curricula CEAP
- (iii) Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives
- (iv) Elaboration d'un plan d'affaire pour le développement des activités génératrices de revenus
- (v) Diffusion de l'information agro-météo à travers les CEAP
- (vi) Ethnomédecine vétérinaire
- (vii) Prise en compte du genre dans les CEAP
- (viii) Mise en œuvre du Fonds d'Investissement Local pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (FILA)
- (ix) Suivi-évaluation : Indicateurs de suivi-évaluation du projet, outils de collecte de données et de rapportage.

La session de recyclage des maîtres formateurs sur les thèmes précités a duré 05 jours. Elle a été animée par des maîtres formateurs seniors issus de la FAO, du MAAH et des personnes ressources mobilisées à cet effet.

3.2.2. Résultats obtenus et Coûts

Le projet GCP/BKF/054/LDF a formé sur la méthodologie des CEAP et l'adaptation aux changements climatiques, vingt-cinq (25) maîtres formateurs dont quatre (05) femmes. La répartition des maîtres formateurs entre les structures partenaires est la suivante :

	MAAH	MRAH	MEEVCC	FAO
Région du Centre-Ouest	1	1	1	1
Région du Centre-Nord	1	1	1	1
Région du Sahel	1	1	1	1
Région de l'Est	1	1	1	1
Au niveau central	3	2	1	3
Total	7	6	5	7

La formation initiale des maîtres formateurs a coûté au total (montant) soit (montant) pour 1 maître formateur formé. Quant à la session de recyclage, elle a coûté (montant), soit (montant) pour 1 maître formateur recyclé.

Les principaux postes de dépenses pour la formation des maîtres formateurs, entièrement supportés par le projet, se rapportent à :

- (i) les indemnités journalières des apprenants et des formateurs (y compris les personnes ressources),
- (ii) les frais de transports (coût des billets de voyage ou du carburant)
- (iii) la logistique (restauration, location salle, location bus, fourniture et matériel didactique)
- (iv) le petit équipement et les intrants pour la mise en place du CEAP pilote.

3.2.3. Difficultés rencontrées

Deux (02) difficultés ont été rencontrées dans la conduite de la formation des maîtres formateurs. Il s'agit de :

- **Non mobilisation d'un consultant international** pour coacher les formateurs nationaux dans la conduite du processus de formation des maîtres formateurs. En effet, si les formateurs nationaux avaient suffisamment d'expériences pratiques en approche CEP, il demeure qu'en matière de méthodologie CEAP, leurs compétences étaient essentiellement théoriques. Les formateurs ont pu surmonter ce manque en créant des synergies au sein de l'équipe où les savoir-faire individuels ont été valorisés pour l'atteinte des objectifs collectifs. Un mécanisme de concertation et d'évaluation permanente du processus et du contenu de la formation a été mis en place. Il était fondé sur les principes de l'amélioration continue qui se résument à *(i) répéter ce qui marche bien, (ii) apporter des corrections à ce qui ne marche pas bien (iii) et innover.*
Par ailleurs, la contribution de personnes ressources au Siège de la FAO a été requise pour l'approbation de certains documents techniques clés, à savoir les termes de référence de la formation initiale des maîtres formateurs et le module sur la méthodologie des CEAP.
- **Durée de la formation insuffisante** pour aborder en détails tous les modules prévus. Comme déjà mentionné, la ligne budgétaire consacrée à la formation des maîtres formateurs ne permettait pas de prolonger davantage sa durée. Pour juguler ce manque de temps, les formateurs ont privilégié les séquences pratiques à travers les travaux de groupe, les démonstrations ce qui permet de doter rapidement les apprenants de compétences opérationnelles et favorise le partage d'expériences.

3.3. Formation de facilitateurs

3.3.1. Procédés techniques et organisationnels

La formation des facilitateurs, troisième phase de la conduite de l'expérience pilote des CEAP, après l'élaboration de la stratégie et la formation des maîtres formateurs, s'est déroulée simultanément dans les quatre régions d'intervention du projet. Trois temps forts ont marqué le processus de formation des facilitateurs ; il s'agit de : *(i) la sélection des futurs facilitateurs, (ii) l'organisation des sessions de formation initiale des facilitateurs (iii) l'organisation d'une session de recyclage des facilitateurs.*

A. Sélection des futurs facilitateurs

La sélection des futurs facilitateurs a été effectuée par chaque structure partenaire, au niveau régional, suivant le quota défini par l'UCP et les critères consensuels définis dans la stratégie. Les critères de base qui ont prévalu au choix des facilitateurs sont :

- (i) avoir au moins le niveau d'agent technique d'agriculture, d'agent technique d'élevage ou d'agent des eaux et forêts,
- (ii) être un agent intervenant dans le village choisi pour l'implantation des CEAP
- (iii) être disposé à suivre la formation des facilitateurs
- (iv) être disposé à encadrer les CEAP pendant toute la durée du projet.

Tenant compte du besoin de coanimation des CEAP par des facilitateurs de profils complémentaires (agriculture, élevage et environnement), le choix des facilitateurs, intimement lié à celui des villages bénéficiaires, a nécessité dans chacune des régions une concertation entre les différentes structures partenaires.

B. Organisation des sessions de formation initiale

Dans chacune des régions d'intervention du projet, les sessions de formation initiale des facilitateurs ont été conduites sur la base de termes de référence communs, développés par l'UCP et validés par le pool des maîtres formateurs. Les différents chefs-lieux des régions ont abrité ces formations. Elles ont été animées par les maîtres formateurs du niveau régional sous la supervision des maîtres formateurs du niveau central. Trois étapes ont caractérisé la conduite des FdF, à savoir :

- **Formation des facilitateurs sur la méthodologie des CEAP et le changement climatique:** cette étape a duré 12 jours et a été conduite dans les 04 centres de formation (chefs-lieux de région). Elle a permis de renforcer les capacités des facilitateurs sur les aspects théoriques et conceptuels de l'approche CEAP et les changements climatiques. Les apprenants ont reçu également les outils les rendant opérationnel quant à l'installation et l'animation des CEAP.

Les modules qui ont été développés au cours de cette première session de la FdF se rapportent à :

- (i) Généralités sur l'approche « Champ Ecole »
- (ii) Principes et caractéristiques clés d'un CEAP
- (iii) Organisation et gestion d'un CEAP
- (iv) Planification participative des activités d'un CEAP (incluant la conduite des enquêtes de base, Elaboration d'un curriculum de formation CEAP, planification du SEP et Elaboration du Budget d'un CEAP
- (v) Concepts de sujet spécial et de dynamique de groupe,
- (vi) Notions d'écosystème et d'analyse de l'Agro-EcoSystème ou de l'écosystème pastoral (AAES/AESP),
- (vii) Techniques de communication et l'éducation non formelle
- (viii) Concepts clés des changements climatiques et les mesures d'adaptation
- (ix) Besoins des communautés agropastorales en information agro-météorologique.

La formation a allié des séquences théoriques en salle et des séquences pratiques réalisées dans des communautés agropastorales.

- **Réalisation des travaux préliminaires pour l'installation des CEAP** : à l'issue de la première session de la FdF, les apprenants (facilitateurs) ont réalisé, dans leurs communes d'origines, les activités préparatoires de création des CEAP ; il s'agit notamment de :
 - (i) l'information sensibilisation des communautés bénéficiaires
 - (ii) l'enquête de base auprès des communautés bénéficiaires
 - (iii) l'élaboration des curricula d'apprentissage des CEAP
 - (iv) l'élaboration des budgets de mise en œuvre des curricula.

Pendant plus d'un mois, les facilitateurs, regroupés en trinômes, ont appliqué les nouvelles connaissances acquises, sous la supervision des maîtres formateurs. Ces exercices pratiques auprès des communautés bénéficiaires ont eu un double avantage :

- (i) ils ont été une bonne formule pour combler l'insuffisance du temps de la première session qui n'a pas permis de conduire davantage des séquences pratiques ;
- (ii) ils ont permis, par ailleurs, d'anticiper l'implantation des CEAP au regard du retard qu'accusait le projet dans la réalisation de ce résultat phare.

- **Formation sur les thèmes techniques** : la troisième étape de la FdF a regroupé les facilitateurs dans les chefs-lieux des régions pendant 09 jours. Cette session a été essentiellement animée sous forme de séquences théoriques et pratiques, par les maîtres formateurs avec l'assistance ponctuelle de personnes ressources. Les facilitateurs, en fonction de leur background, ont contribué à l'animation de certains thèmes techniques. A la différence de la première session de FdF où toutes les régions avaient développé les mêmes thèmes, ici les modules ont varié suivant les spécificités de chaque région. En effet, dans chaque région, les thèmes techniques ont été identifiés sur la base des problèmes prioritaires mentionnés par les communautés bénéficiaires et qui constituent le socle des curricula d'apprentissage des CEAP. Le contenu de la session a été défini, par les maîtres formateurs, de sorte a doté les facilitateurs de capacités les habilitant à accompagner efficacement les communautés agropastorales dans la recherche de solutions appropriées à leurs problèmes. En outre, les maîtres formateurs ont assisté les facilitateurs à l'affinement des curricula, des budgets et l'élaboration de protocoles expérimentaux de leurs CEAP.

Le tableau ci-dessous présente les thèmes techniques développés dans chacune des régions.

Région du Centre-Ouest	Région du centre-Nord
1. Techniques de culture maraichère	1. Habitat et hygiène des animaux d'élevage
2. Diagnostic et le traitement des maladies des cultures	2. Elevage de lapin
3. Rationnement alimentaire des ovins	3. Technique de réalisation de Zaï, demi-lune CP, bande enherbée
4. Causes des mortalités des petits ruminants	4. Technique des défriches contrôlées/Mise en défend/Gestion des feux de brousse et la RNA/Agroforesterie
5. Principaux problèmes rencontrés par les éleveurs de porcs au Centre-Ouest	5. Itinéraire technique de production des céréales et des légumineuses
6. Principales maladies aviaires (prévention et traitements)	6. Elevage amélioré de la volaille
7. Techniques de démarrage des pintadeaux	7. Technique de travail du sol et de traitement des ravines
8. Fabrication de l'aliment volaille	8. Techniques de réalisation de pépinière et de plantation
9. Fabrication de la pierre à lécher	
10. Principales espèces végétales pâturées	
11. Production fourragère	
12. Lutte contre le striga	
13. Traitement de la paille à l'urée	

<ul style="list-style-type: none"> 14. Gestion des ressources naturelles 15. Conséquence de l'abus des pesticides 16. Règlementation de la cueillette des produits forestiers non ligneux (PFNL) 17. Utilisation des ressources fourragères des forêts. 18. Introduction sur les AVEC 	<ul style="list-style-type: none"> 9. Réalisation des bandes de servitude et protection des plans d'eau contre la pollution (orpaillage...) 10. Agriculture biologique, biopesticides et utilisation sécurisée des pesticides chimiques 11. Fauche et conservation du foin/Culture fourragère/Fabrication de pierre et de BMN/Traitement de la Paille à l'Urée et sel 12. Technique de compostage et de paillage 13. Conservation des produits agricoles 14. Technique de confection de foyers améliorés 15. Utilisation des semences de variétés améliorées 16. Elevage des porcs/protocole sanitaire 17. Elevage des petits ruminants et des bovins/embouche 19. Introduction aux transferts monétaires et aux AVEC
<p>Région du Sahel</p>	<p>Région de l'Est</p>
<ul style="list-style-type: none"> 1. Techniques de cultures vivrières (Mil, sorgho, niébé et niébé fourrager) 2. Méthodes de lutte contre les insectes et les oiseaux granivores 3. Technique de fabrication de bio pesticide 4. Technique de compostage en fosse et en tas 5. Utilisation de la fumure organique et de la fumure minérale 6. Techniques de détermination des courbes de niveau 7. Technique de zaï amélioré de demi-lune 8. Technique de diguettes antiérosives et cordons pierreux, bandes enherbées 9. Elevage de bovins 10. Elevage de petits ruminants 11. Elevage de la volaille 12. Techniques de fabrication d'aliment volaille à base de produits locaux 13. Valorisation des gousses de piliostigma 14. Technique de fauche et conservation de foin naturel 15. Technique de récolte et de conservation des résidus de récolte 16. Techniques de traitement de la paille à l'urée 17. Techniques de fabrication de blocs multi-nutritionnelle 18. Technique de mise en place d'une haie vive 19. Technique de production de plants forestiers (Baobab, Moringa, acacia sp) en pépinière 20. Techniques de plantations et d'entretien d'arbres 21. Défrichage contrôlé 22. Régénération Naturelle Assistée 23. Introduction sur les AVEC 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Techniques de détermination des courbes de niveau 2. Système d'alignement des moellons 3. Réalisation des zaï et demi-lunes 4. Végétalisation des cordons pierreux 5. Techniques de compostage en tas et en fosse 6. Régénération naturelle assistée 7. Technique de reboisement 8. Gestion des feux de brousse 9. Production des plants 10. Entretien des arbres fruitiers naturels 11. Techniques d'apiculture 12. Protection des berges 13. Elevage de la volaille 14. Petits ruminants 15. Elevage de bovins 16. Valorisation des sous-produits agroindustriels 17. Fabrication de bloc multi nutritionnels et de pierre à lécher 18. Production de fourrages 19. Restauration des espaces pastoraux 20. Utilisation sécurisée des pesticides 21. Lutte contre le striga 22. Mode préparatoire de pesticide à partir de produits naturels 23. Conservation des protéo-oléagineux (niébé et voandzou) à l'aide de sacs pics 24. Préparation des brochettes de soja 25. Mode de récolte des PFNL (néré, karité) 26. Conduite d'un atelier d'embouche 27. Warrantage 28. Transhumance interne et transfrontalière 29. Gestion des conflits 24. Introduction sur les AVEC

C. Organisation d'une session de recyclage des facilitateurs

Tout comme les maîtres formateurs, les facilitateurs ont été recyclés sur la base d'une évaluation de leurs besoins complémentaires en formation. Ces besoins ont été évalués par les maîtres formateurs qui, par la suite, ont proposé des termes de référence conséquents pour la session de recyclage.

La session de recyclage des facilitateurs s'est tenue concomitamment dans les chefs-lieux des quatre régions bénéficiaires. En 05 jours d'animation, les maîtres formateurs et des personnes ressources ont développé les modules suivants

- (i) Prise en compte des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les CEAP
- (ii) Chenille légionnaire d'automne : biologie, écologie, moyens de lutte et prise en compte dans les curricula CEAP
- (iii) Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Coopératives
- (iv) Ethnomédecine vétérinaire
- (v) Prise en compte du genre dans les CEAP
- (vi) Méthodologie et outils de mise en œuvre du FILA
- (vii) Diffusion de l'information agro-météo à travers les CEAP
- (viii) Présentation des outils de collecte des données et de rapportage.

3.3.2. Résultats obtenus et Coûts

Le projet GCP/BKF/054/LDF a formé sur la méthodologie des CEAP et l'adaptation aux changements climatiques, cent quatre (104) facilitateurs dont vingt une (21) femmes. Le tableau ci-dessous donne la répartition des facilitateurs au niveau des structures partenaires.

	Centre-Ouest	Centre-Nord	Sahel	Est	Total
DRAAH	11	10	10	10	40
DRRAH	10	10	10	10	40
DREEVCC	04	03	04	05	16
AMUS	02	0	0	0	02
OCADES	03	0	0	0	04
ARFA	0	0	0	02	02
Total	30	23	24	27	104

La formation initiale des facilitateurs a coûté, au total, environ 100 733 800 FCFA soit environ 968 595 FCFA par facilitateur formé. Quant à la session de recyclage, elle a coûté, au total, environ (montant) soit (montant) par facilitateur recyclé.

3.3.3. Difficultés rencontrées

Deux (02) difficultés ont été rencontrées dans le processus de formation des facilitateurs :

- **Durée courte de la formation** : habituellement, la formation des facilitateurs sur la méthodologie des CEAP dure 21 jours, hormis les sessions de formation sur les thèmes techniques dont la durée est variable en fonction du centre d'intérêt de chaque projet. Dans le cas du projet GCP/BKF/054/LDF, la première session de FdF portant sur la méthodologie des CEAP n'a duré que 12 jours. Par ailleurs, le temps (09 jours) consacré au développement des thèmes techniques a été insuffisant. Tout comme dans la formation

des maîtres formateurs, cette réduction de la durée de la FdF répond à un impératif budgétaire.

Le coaching apporté aux facilitateurs par les maîtres formateurs pendant l'étape 2 de la FdF « *Réalisation des travaux préliminaires pour l'installation des CEAP* » a permis de combler certaines lacunes relatives à la méthodologie. Aussi, en ciblant les thèmes techniques en lien direct avec les problématiques abordés dans chaque CEAP, le projet a pu minimiser les effets de la réduction du temps sur la qualité de la FdF et par ricochet celle des CEAP.

- **Participation limitée des facilitateurs de l'environnement aux enquêtes de base** : du fait de leur nombre réduits (01 par Province), les facilitateurs de l'environnement n'ont pas pu participer à toutes les enquêtes de base avant la mise en place des CEAP. Ils ont cependant participé à l'amendement des curricula des CEAP relevant de leur zone d'intervention ; ce qui a permis de corriger d'éventuelles lacunes dans certains curricula. Aussi, l'approche CEAP étant flexible, il a été possible durant tout le processus d'apprentissage de reconsidérer certains problèmes majeurs qui auraient été occultés pendant les enquêtes de base ou qui sont survenus plus tard.
- **Mobilité des maîtres formateurs** : pendant le processus de formation des facilitateurs, certains maîtres formateurs ont été appelés à d'autres fonctions hors de la zone de couverture du projet ou employés par des structures non partenaires du projet. Le départ de maîtres formateurs, au niveau régional, a été compensé par la mobilisation des maîtres formateurs du niveau central pour animer les sessions régionales de formation/recyclage des facilitateurs.

3.4. Formation participative des agropasteurs à travers les CEAP

3.4.1. Procédés techniques et organisationnels

Dans le cadre du projet GCP/BKF/054/LDF, l'implantation des CEAP en vue de l'intégration de la résilience climatique dans les systèmes de production agricole et pastorale a été précédée par trois (03) actions majeures (i) *l'élaboration d'une stratégie d'implantation des champs écoles agropastoraux* (ii) *la formation de maîtres formateurs* (iii) *la formation de facilitateurs*.

La mise en place et l'animation des CEAP ont été caractérisées par cinq (05) principales étapes : (i) *l'identification des villages bénéficiaires* (ii) *l'information sensibilisation des communautés bénéficiaires* (iii) *l'enquête de base auprès des communautés bénéficiaires* (iv) *la mise en place proprement dit des CEAP* (v) *l'animation des CEAP au sens large*.

Dans chacun des CEAP, ce processus a été essentiellement animé par un trinôme de facilitateurs de profils complémentaires. En effet, tenant compte de la nature multisectorielle de l'approche CEAP et de la résilience climatique, le projet a opté pour la coanimation de chaque CEAP par trois (03) facilitateurs ayant, respectivement, le profil d'agent d'agriculture, d'agent d'élevage et d'agent des eaux et forêts. Le lead de l'animation de chaque CEAP est confié soit à un agent d'agriculture, soit à un agent d'élevage. Les facilitateurs ont bénéficié du coaching permanent des maîtres formateurs, de l'UCP et de leurs supérieurs hiérarchiques

notamment les points focaux, les directeurs provinciaux et directeurs régionaux des services techniques partenaires.

A. Identification des villages bénéficiaires

Les villages d'implantation des CEAP ont été identifiés de façon concertée par les différents partenaires au niveau régional avec l'assistance de l'UCP. Le choix des villages a été orienté par les critères suivants, définis dans par la stratégie :

- (i) l'accessibilité du village en vue de faciliter la mise en œuvre des activités ;
- (ii) le niveau de sécurité du village face aux menaces terroristes (défini par les autorités compétentes),
- (iii) l'engagement et la détermination des villages à mettre en œuvre la nouvelle approche CEAP,
- (iv) la présence de projets/programmes partenaires afin de créer des synergies ou de consolider leurs acquis dans ces villages.

Chaque village identifié avait la possibilité d'abriter 1 à 2 CEAP au maximum. Aussi, la concentration géographique des villages bénéficiaires était fortement recommandée afin de faciliter le suivi des activités, mais aussi optimiser l'impact de l'intervention.

B. Information sensibilisation des communautés bénéficiaires

La plupart des communautés bénéficiaires n'avait aucune expérience antérieure avec l'approche « Champ école ». Il est apparu utile d'organiser des assemblées villageoises en vue de présenter globalement le projet GCP/BKF/054/LDF et en particulier sensibiliser les bénéficiaires sur les principes et le processus des CEAP. En plus des agropasteurs (bénéficiaires directs), les détenteurs d'enjeux c'est-à-dire les autorités administratives, les autorités villageoises, coutumières, religieuses ou politiques, ont été la cible des séances d'information-sensibilisation.

Cette étape a été cruciale en ce sens qu'elle a permis de donner aux communautés une petite expérience du CEAP mais aussi et surtout de leur préciser clairement « ce qu'elles peuvent attendre du CEAP et ce qu'elles doivent donner pour le CEAP ». En effet, la stratégie d'implantation des CEAP stipule que les communautés bénéficiaires doivent :

- (i) fournir le cadre d'apprentissage (champs ou animaux) ;
- (ii) assurer les dépenses d'investissement liées à l'apprentissage.

La contribution du projet GCP/BKF/054/LDF est de :

- (i) assurer la disponibilité des facilitateurs tout le long du processus d'apprentissage
- (ii) fournir le petit équipement et les intrants pour l'apprentissage.

Par ailleurs, la phase d'information sensibilisation a permis d'obtenir des accords tacites avec les communautés bénéficiaires, toute chose ayant facilité le co-financement des CEAP et limité les abandons pendant le processus d'apprentissage ; chaque membre s'étant engagé en toute conscience.

C. Enquêtes de base auprès des communautés bénéficiaires

Selon les principes de l'approche CEAP, les activités d'apprentissage doivent être centrées sur les agropasteurs. Cela implique que ce soient les agropasteurs, et non le facilitateur, qui décident de ce qui est important pour eux et quels sujets doivent être traités dans le cadre du

CEAP. Dans cette optique, les agropasteurs doivent être pleinement impliqués dans le processus de planification des activités d'apprentissage. C'est tout l'intérêt des enquêtes de base qui sont conduits de manière participative avec les communautés. Elles cherchent à (i) *décrire et analyser le contexte et les systèmes de production* (ii) *identifier et prioriser les problèmes à résoudre* (iii) *identifier les solutions possibles aux différents problèmes*.

Différents outils ont été utilisés pour la conduite des enquêtes de base, à savoir:

- **le profil historique** : il permet de connaître les événements historiques importants qui ont eu un impact sur la vie de la communauté ;
- **la carte du village** : elle met en évidence les services et ressources disponibles. Par ailleurs, elle permet de cerner les perceptions et les centres d'intérêts des différents groupes socioprofessionnels concernant l'utilisation des ressources du village ;
- **le transect** : il permet de vérifier sur le terrain les informations de la carte du territoire réalisée par la communauté et de collecter des informations supplémentaires ;
- **le répertoire des moyens de subsistance** : l'exercice consiste pour la communauté de lister et hiérarchiser les domaines d'activités qui les occupent et qui constituent leurs principaux moyens de subsistance ;
- **le calendrier saisonnier** : l'objectif est de repérer les activités de la communauté ou de certains groupes socioprofessionnels au cours de l'année;
- **le calendrier journalier** : il est permis de connaître l'emploi du temps par genre ou par groupe socioprofessionnel ;
- **la matrice des problèmes et des solutions** : la communauté identifie, analyse et priorise les problèmes perçus dans le cadre de leurs activités agro-sylvo-pastorales, fauniques et halieutiques. Les solutions envisagées aux problèmes prioritaires, incluant les technologies vulgarisées mais aussi les savoirs endogènes, sont déclinées sous forme de curriculum d'apprentissage.

La synthèse des problèmes prioritaires mentionnés par les communautés, à l'issue des enquêtes de base sont, entre autres :

- (i) l'insuffisance des pluies et leur mauvaise répartition dans le temps ;
- (ii) le tarissement précoce des points d'eau d'irrigation et d'abreuvement des animaux ;
- (iii) l'ensablement des retenus d'eau ;
- (iv) la pollution des plans d'eau entraînant la réduction des espèces aquatiques ;
- (v) la baisse de la fertilité des sols et leur dégradation accélérée ;
- (vi) la prolifération des maladies et ravageurs des cultures ;
- (vii) la prolifération des maladies des animaux causant une forte mortalité au niveau de la volaille, des petits ruminants et des bovins ;
- (viii) l'insuffisance des intrants agricoles ;
- (ix) la baisse des rendements des cultures ;
- (x) la baisse de la productivité des espèces forestières (produits forestiers non ligneux) ;
- (xi) la dégradation des aires de pâture entraînant un déficit fourrager ;
- (xii) le prix élevé des sous-produits agro-industriel (SPAI) ;
- (xiii) l'assèchement des points d'eau en saison sèche ;
- (xiv) le manque de moyens financiers et de technicité surtout pour les femmes pour conduire des AGR ;

D. Mise en place proprement dit du CEAP

La mise en place proprement dit du CEAP fait référence à la création de la structure matérielle et fonctionnelle du CEAP. Elle consiste à :

- (i) l'identification d'un groupe de 20 à 30 apprenants volontaires directement concernés par le problème qui sera traité,
- (ii) l'identification du champ ou les animaux d'apprentissage et éventuellement du lieu devant abriter les sessions hebdomadaires,
- (iii) la définition des règles de fonctionnement du groupe (nom, slogan, règlement intérieur, élection du comité),
- (iv) l'élaboration du curriculum d'apprentissage
- (v) la mise en place des expérimentations (tests).

Se basant sur les résultats des enquêtes de base, les groupes CEAP ont procédé à l'élaboration des curricula d'apprentissage qui consiste à planifier, dans le temps, les différentes activités pour explorer davantage les problèmes et tester des solutions. Différents thèmes ont été abordés dans les CEAP sous forme de tests (expérimentations) comparatifs, de démonstrations ou d'exposés. Les principaux thèmes abordés se rapportent à :

- (i) l'amélioration des conditions d'élevage des petits ruminants ou de la volaille pour lutter contre leur mortalité ;
- (ii) la comparaison de variétés précoces de niébé, sorgho, sésame, maïs, mil, avec des variétés paysannes ;
- (iii) la comparaison des itinéraires techniques vulgarisés des cultures (maïs, sésame, arachide, niébé, oignon) avec les pratiques paysannes ;
- (iv) l'amélioration du disponible fourrager à travers la production du fourrage (niébé fourrager, sorgho fourrager, mucuna) ;
- (v) l'ensemencement des espaces pastoraux avec des semences herbacées (pennisetum, andropogon) et la fauche et conservation du fourrage naturel ;
- (vi) la promotion des variétés de culture maraichères adaptées en saison pluvieuse (oignon prema, tomate mongal F1) ;
- (vii) la lutte contre l'appauvrissement et la dégradation des sols grâce à la réalisation du zaï amélioré, des demi-lunes, des cordons pierreux et des diguettes antiérosives, l'utilisation des engrais minéraux, la production et l'utilisation du compost ;
- (viii) la restauration de la fertilité des sols à travers la fabrication et l'utilisation du compost ;
- (ix) la préservation et la restauration du couvert végétale grâce à la collecte de semences forestières, la réalisation de pépinière, le reboisement ou la régénération naturelle assistée et les défriches contrôlés, le drageonnage, la confection et l'utilisation des foyers améliorés ;
- (x) l'amélioration des conditions d'utilisation des pesticides chimiques pour lutter contre la pollution de l'environnement, l'intoxication humaine et animale ;
- (xi) la promotion des pesticides naturels à travers la fabrication et l'utilisation des pesticides botaniques notamment sur les cultures maraichères.

Le curriculum d'apprentissage de chaque CEAP a couvert une période de 18 mois. La durée du CEAP a été définie en tenant compte essentiellement de deux besoins :

- (i) pouvoir tester certaines solutions à différentes saisons ;

- (ii) disposer de suffisamment de temps pour investiguer sur différents problèmes corrélés aux changements climatiques et qui menacent les moyens de subsistance des agropasteurs.

Ainsi, pendant 18 mois, chaque CEAP a mené diverses activités centrales correspondant à différents problèmes (liés à l'agriculture, l'élevage ou l'environnement) auxquels le groupe s'est engagé à tester des solutions localement appropriées. Chaque test a été conduit dans les conditions réelles, c'est-à-dire au moment et le lieu favorables à la survenue du problème à résoudre.

E. Animation des CEAP au sens large

L'animation du CEAP se rapporte à (i) l'animation des sessions hebdomadaires d'apprentissage (ii) l'organisation de visites commentées (iii) l'organisation de visites d'échange d'expériences (iv) les évaluations finales du CEAP (v) la cérémonie de clôture (vi) le suivi post-formation du CEAP.

- **Animation des sessions hebdomadaires d'apprentissage** : Pendant la durée des CEAP et dans la majorité des cas, les apprenants ont tenu régulièrement des sessions hebdomadaires d'une durée moyenne de quatre (04) heures. L'animation d'une session est centrée essentiellement sur les tâches suivantes :
 - (i) la conduite d'une séance d'observation, d'analyse et de prise de décision sur la gestion des expérimentations (tests) en cours ;
 - (ii) l'entretien des cultures ou des animaux tests ;
 - (iii) l'animation de modules visant à améliorer les connaissances des apprenants ;
 - (iv) la conduite d'exercices de dynamique de groupe pour créer un environnement d'apprentissage plaisant.
- **Organisation de visites commentées** : une visite commentée est un événement au cours duquel les membres du CEAP partagent avec les non membres des compétences et connaissances acquises au cours du processus d'apprentissage. Au moins une visite commentée a été organisée dans chaque CEAP.
- **Organisation de visites d'échange d'expériences** : les visites d'échange d'expérience sont des visites éducatives rendues à d'autres CEAP, des institutions agricoles ou des producteurs innovateurs. Elles encouragent les membres du CEAP à comparer les activités de différents groupes avec les leurs en échangeant des technologies testées et des innovations.
- **Evaluations finales des CEAP** : les évaluations finales cherchent à vérifier l'atteinte des objectifs du groupe CEAP. Les évaluations finales incluent :
 - (i) l'analyse des résultats du CEAP c'est-à-dire les résultats des expérimentations comparatives, les changements au niveau des compétences/connaissances des producteurs ;
 - (ii) le post-test pour évaluer les changements enregistrés dans les systèmes de production. En effet, le changement le plus important c'est celui qui se produit dans les exploitations des producteurs et non les résultats des CEAP.

- **Cérémonie de clôture** : à la fin des activités du CEAP, une cérémonie de clôture est organisée. C'est un moyen de donner une visibilité aux activités dans la communauté. Cette activité associe les différents acteurs de la communauté et des communautés voisines qui peuvent avoir un intérêt pour l'activité. Des attestations de participation ont été décernées aux producteurs ayant un bon taux de participation.
- **Suivi post-formation des CEAP** : le suivi implique (i) d'assurer aux agropasteurs une formation continue en se basant sur les résultats de l'évaluation finale ou des nouveaux besoins exprimés, (ii) d'encourager la création de réseaux CEAP en vue de faciliter le partage d'expériences, (iii) d'identifier des producteurs facilitateurs (ou facilitateur endogène) dont les compétences seront renforcées afin que ceux-ci assurent la relève de l'appui-conseil à leurs communautés d'origine et au profit des communautés voisines.

3.4.2. Résultats obtenus et Coûts

Dans les quatre régions d'intervention du projet, 4 449 producteurs dont 2393 femmes (53,8%) ont été formés sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques à travers l'implantation de 168 CEAP. En moyenne, chaque CEAP a formé 26 agropasteurs. Le tableau ci-dessous fournit les détails des réalisations.

Région	Province	Nb. Commune	Nb. Villages	Nb. CEAP	Nb. VC ¹	Agropasteurs formés		
						Homme	Femme	Total
Centre Ouest	Boulkiemdé	5	15	18	11	165	339	504
	Sanguié	2	7	10	8	174	114	288
	Sissili	2	6	8	4	86	144	230
	Ziro	2	6	8	4	102	113	215
Total Centre Ouest		11	34	44	27	527	710	1237
Centre Nord	Bam	3	11	12		111	229	340
	Namentenga	3	10	12		125	220	345
	Sanmatenga	4	12	16		100	334	434
Total Centre Nord		10	33	40		336	783	1119
Sahel	Seno	3	12	12		166	124	290
	Oudalan	1	8	12		175	117	292
	Soum	3	12	8		105	70	175
	Yagha	2	8	8		145	69	214
Total Sahel		9	40	40		591	380	971
Est	Gourma	4	16	16		246	170	416
	Gnagna	2	8	8		80	120	200
	Tapoa	2	8	8		124	78	202
	Kompienga	2	8	8		92	108	200
	Komondjari	1	4	4		60	44	104
Total Est		11	44	44		602	520	1122
Total		41	151	168		2056	2393	4449

¹ Visite commentée

La formation des agropasteurs à travers les CEAP a coûté au total (montant) soit (montant) pour 1 agropasteur formé. Les principaux postes de dépenses, entièrement supportés par le projet, se rapportent à :

- (i) l'acquisition du petit équipement et intrants pour les CEAP,
- (ii) les indemnités mensuelles d'animation des facilitateurs,
- (iii) les indemnités mensuelles des points focaux des structures partenaires
- (iv) les frais des missions de supervision des CEAP par les structures partenaires,
- (v) les frais d'organisation des visites commentées
- (vi) les frais généraux (secrétariat, entretien logistique, etc.) au profit des structures partenaires.

3.4.3. Difficultés rencontrées

- **Mobilité des facilitateurs** : pendant la phase d'animation des CEAP, certains facilitateurs ont été admis à des concours professionnels ou affectés à d'autres postes. Le départ de facilitateurs a été compensé par la mobilisation d'agents de vulgarisation de mêmes profils pour poursuivre l'animation des CEAP déjà installés par les facilitateurs partant. Les CEAP touchés par cette situation ont bénéficié d'un encadrement de proximité, de la part des maîtres formateurs et de l'UCP.
- **Retards de livraison des intrants au CEAP** : pour diverses raisons, les intrants ont été fournis tardivement aux CEAP. Les retards ont été davantage marqués pour la livraison des intrants zootechniques et vétérinaires. En plus des retards, la modalité de livraison des intrants, en une seule tranche pour toute la durée des CEAP (18 mois), ne permettait pas aux groupes CEAP de différer l'utilisation de certains intrants, au regard de leur périssabilité. Les groupes CEAP ou les facilitateurs, dans bien des cas, ont préfinancé les intrants afin de minimiser les conséquences des retards de livraison.

3.5. Effets induits

Au-delà de son rôle vocationnel de promotion des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales sensibles aux changements climatiques en vue d'accroître la résilience des communautés vulnérables, la phase pilote des CEAP au Burkina Faso a produit des effets inattendus.

3.5.1. Emergence des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC)

Dans sa mise en œuvre, le projet GCP/BKL/054/LDF a intégré le volet financier dans les CEAP grâce aux synergies créées avec un autre projet de la FAO, à savoir le projet OSRO/RAF/605/BEL : «*Réduire la vulnérabilité des moyens d'existence agricoles à travers l'approche "Caisses de Résilience" au Sahel*».

Le concept des « Caisses de résilience » (CdR) s'articule autour d'une approche centrée sur les communautés agro-pastorales qui relie et intègre des activités productives, financières et sociales avec comme porte d'entrée les CEAP. Le volet « activités productives ou techniques » promu dans les CEAP étant confronté à la question de financement, un volet « activités financières » a été initié grâce au Fonds d'Investissement Local pour l'Adaptation aux changements climatiques (FILA). Ce volet financier formalisé à travers l'approche

« Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) comporte la promotion de l'épargne locale, le microcrédit pour les AGR et la promotion de la solidarité entre les membres.

Une Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) est un groupe de 15 à 25 personnes auto-ciblées qui épargnent ensemble et font de petits emprunts à partir de ces épargnes. Les activités des AVEC fonctionnent en « cycles » d'une durée d'environ une année, au bout desquels les épargnes accumulées et les bénéfices tirés des prêts sont répartis entre les membres proportionnellement au montant qu'ils ont épargné.

Au sein des CEAP, l'adhésion aux AVEC s'est fondé sur le volontariat. Au total **n AVEC** ont été créés soit **1 AVEC par CEAP**. Après **n mois** de fonctionnement, les principaux agrégats financiers se présentent comme suit : ...

3.5.2. Amélioration des relations professionnelles et sociales

La collaboration établie entre les différents acteurs institutionnels pour la mise en œuvre des CEAP a été bénéfique au-delà du cadre du projet. Elle a contribué à l'amélioration des relations professionnelles et sociales à divers niveaux :

- **Entre les services techniques en charge du développement rural** : la coanimation et la supervision conjointe des CEAP a amélioré les relations de travail entre les techniciens des services en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement, aux niveaux régional, provincial et communal ;
- **Entre les agents de l'environnement et les agropasteurs** : en milieu rural, l'agent forestier, loin d'être un partenaire, est perçu comme un répresseur par les agropasteurs. Les CEAP ont été un cadre favorable de rencontre et d'échanges entre ces deux groupes d'acteurs du développement rural. Ils ont permis aux agropasteurs de mieux comprendre la mission de l'agent de l'environnement, ce qui a changé leur perception.
- **Entre les membres des CEAP** : grâce aux rencontres hebdomadaires les membres des CEAP ont appris à travailler ensemble et à échanger autour de problématiques communes de productions. Par ailleurs, ils s'assistent mutuellement pendant les événements sociaux heureux ou malheureux.

4. ANALYSE DE L'EXPERIENCE

Résultats de l'atelier d'auto-évaluation (octobre ou novembre 2018)

4.1. Succès

4.2. Echechs

4.3. Potentialité

4.4. Obstacles

4.5. Questions émergentes

5. CONCLUSIONS

6. ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence de sélection des maitres formateurs

Annexe 2 : Termes de référence pour la formation initiale des maîtres formateurs

Annexe 3 : Termes de référence pour la formation initiale des facilitateurs